

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
10 DECEMBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE  
18 DECEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 36  
Votants : 36

L'an deux mille vingt,

le 15 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - M. Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nicole KORN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°144-2020 – FINANCES – TOURISME – CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, depuis la création de l'Office de Tourisme Communautaire, la Communauté de Communes participe à son financement sous la forme d'une subvention d'exploitation et ce afin de mener à bien les missions qui lui incombent.

Pour 2020, le montant de cette subvention a été fixé à 335 173 €, réparti comme suit :

- 281 835 € pour son fonctionnement,
- 5 500 € afin de permettre la constitution d'une provision pour l'entretien de ses bâtiments,
- 47 838 € dans le cadre de la convention de mise à disposition du bâtiment Office de tourisme de Damgan.

Cette subvention s'ajoute au produit de la Taxe de Séjour qui est obligatoirement reversée en totalité à l'Office de Tourisme.

L'adoption du budget primitif 2021 de la Communauté de Communes étant prévue en avril 2021, le Président indique que le montant de la participation de la Communauté de Communes doit être fixé par convention.

Toutefois, afin de permettre à l'Office de Tourisme Communautaire de fonctionner pendant les premiers mois de l'année 2021, il est proposé de :

- Fixer le montant du premier acompte 2021 à 25 % du montant de la subvention allouée en 2020 pour son fonctionnement, soit 70 459 €,
- Déterminer le montant définitif de la subvention communautaire lors de l'adoption du Budget Primitif 2021.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20201215-DELIB\_144\_2020-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de subvention entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme, jointe en annexe à la présente délibération et reprenant les éléments ci-dessus exposés.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 18/12/2020  
Le Président,

